

COÛT FORMATION BNSSA

CE QUE COMPREND LA FORMATION

Une prise en charge de 70 à 100% par le SIDF du montant global peut être établi selon le coefficient familial.
Coût global 1700€

LE PSE 1 (280€) ET 2 (265€)

PREMIER SECOURS EN EQUIPE

Savoir réagir en cas d'urgence pour sauver des vies. la seconde étape de la formation vous permettant d'intervenir en équipe et avec du matériel auprès d'une victime.

LE BNSSA (650€ AVEC PSE 1)

(BREVET NATIONAL DE SÉCURITÉ ET DE SAUVETAGE AQUATIQUE)

- Le nageur sauveteur titulaire du BNSSA assure la surveillance des baignades dans les lieux suivants :
- Piscines privées.
- Plages publiques ou privées.
- Son rôle comprend :
- Prévention : Informer sur les risques de la baignade.
- Surveillance : Analyser le comportement des personnes pour intervenir rapidement.
- Intervention : Réagir en cas de noyade tout en garantissant la sécurité de tous.
- Il peut exercer dans des baignades aménagées à accès gratuit ou payant sous certaines conditions.

LE PERMIS MER (250€)

LA LICENCE (235€)

LE PERMIS SSA (300€)

CERTIFICAT DE SURVEILLANCE ET DE SAUVETAGE AQUATIQUE EN MILIEU NATUREL.

À l'issue de cette formation, le nageur sauveteur doit être capable de :

- Effectuer une analyse rapide des risques présents.
- Situer son rôle et sa mission en fonction des conditions du moment.
- Développer des actions de prévention adaptées aux risques.
- Participer au dispositif de surveillance en utilisant les techniques et le matériel adaptés.
- Participer à une action coordonnée de sauvetage en utilisant les techniques et le matériel adaptés.
- Réaliser les gestes de premiers secours.
- Mener une action coordonnée de sauvetage en toute sécurité sur un engin motorisé.
- Le SSA doit être mis à jour chaque année lorsqu'il est utilisé dans le cadre d'une activité professionnelle.

● MODALITÉS



Pour prétendre à la bourse, il vous faut impérativement remplir le formulaire en ligne avant le :

15 JUILLET 2024



<https://forms.gle/8rFQQn2BqJbmW1xZA>